



CONSEIL MUNICIPAL
du
7 avril 2022

COMPTE RENDU
SUCCINCT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2022

COMPTE RENDU

URBANISME / Création de la ZAC multisites du Triskell : synthèse du diagnostic, enjeux par îlot et planning

Le Conseil Municipal EST INFORMÉ de la synthèse du diagnostic, des enjeux par îlot et du planning.

MARCHES PUBLICS / Avenant au marché d'AMO pour les études préalables à la création de la ZAC Multisites

Le Conseil Municipal APPROUVE les modifications du contrat en cours d'exécution pour un montant de 14 875,00 € HT.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Délibération de principe _ lotissement « le Clos de la Fontaine 2 »_vente parcelle F984 (lot 36 D) située 8 rue Claude Monet

Le Conseil Municipal APPROUVE la cession du lot 36-D, cadastrée F 984, d'une surface de 225 m², situé 8 rue Claude Monet, en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine 2.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 120 € TTC le m², soit un prix de 27 000 euros TTC et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Dénomination de l'éco-festival et de la mare

Le Conseil Municipal DECIDE de nommer l'éco-festival et CHOISIT : « du bruit dans la vallée », et DECIDE de nommer la mare et CHOISIT : « la mare ».

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE/ Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Le Conseil APPROUVE l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne.

FINANCES / Décision modificative n° 2022_01 budget principal

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative DM2022_01 du budget principal de la ville.

FINANCES / Vote des taux des contributions directes_exercice 2022

Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer, au titre de l'année 2022, les taux moyens pondérés des contributions directes suivants de la COMMUNE NOUVELLE de Montauban de Bretagne :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,92 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,06 %.

FINANCES / Etudes et financement dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

Le Conseil Municipal CONFIRME l'approche en termes d'études proposées par la commission et validée par le Copil.

Il APPROUVE le mode de financement proposé.

FINANCES / Attribution des subventions aux organismes de droit privé _ exercice 2022

Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les subventions 2022,

Il PRECISE que le versement de certaines subventions sera réalisé sous réserves :

- ⇒ La subvention exceptionnelle à la Montalbanaise sera versée si l'échange entre les villes a lieu,
- ⇒ La subvention à « l'association des commerçants et artisans de Montauban-de-Bretagne » sera versée pour des animations mises en place en 2022.

FINANCES / Fixation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles publiques _ exercice 2022

Le Conseil Municipal FIXE les participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques du territoire de Montauban-de-Bretagne, des groupes scolaires « Les Hirondelles » et « Joseph Faramin » au titre de l'année 2022 à :

- 1 167,25 € pour un élève en maternelle
- 320,45 € pour un élève en primaire.

FINANCES / Fixation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école privée _ exercice 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat au titre de l'année 2022 à 153 096,80 €.